

**BILAN DE L'EXERCICE
AU 31 DECEMBRE 2009**

ACTIF	EXERCICE 2009			EXERCICE 2008
	BRUT	Amortiss° Provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	4 622,12	4 622,12	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Matelots	8 848,95	8 848,94	0,01	203,01
Aménagements	513 601,39	377 424,05	136 177,34	162 781,42
Matériel de transport	11 900,00	6 095,44	5 804,56	8 184,56
Matériel de Bureau et Informatique	76 969,42	66 243,59	10 725,83	26 045,75
Mobilier	80 165,42	80 165,42	0,00	68,65
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres immobilisés	15,24		15,24	15,24
TOTAL 1	696 122,54	543 399,56	152 722,98	197 298,63
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Usagers et Comptes rattachés	9 163,05		9 163,05	12 244,45
Autres	1 800,00		1 800,00	200,00
TITRES DE PLACEMENT				
SICAV Crédit Coopératif	80 443,35		80 443,35	71 563,00
SICAV Crédit Lyonnais	87 405,37		87 405,37	85 877,11
DISPONIBILITES				
Crédit Coopératif compte courant	777,14		777,14	538,57
Crédit Lyonnais compte courant	5 433,99		5 433,99	2 150,25
Caisse	270,62		270,62	37,67
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	26 165,74		26 165,74	25 018,23
Produits à recevoir	0,00		0	136,66
TOTAL 2	211 459,26	0,00	211 459,26	197 765,94
TOTAL GENERAL	907 581,80	543 399,56	364 182,24	395 064,57

**BILAN DE L'EXERCICE
AU 31 DECEMBRE 2009**

PASSIF	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008
FONDS PROPRES		
Report à nouveau	25 686,49	20 486,18
Résultat de l'exercice	3 675,99	5 200,31
AUTRES FONDS PROPRES		
Part Subv globale affect à invest courant	69 099,91	111 377,17
Subvention d'investissements directes	71 748,65	76 983,72
Amortissements Dérogatoires	11 859,17	8 922,49
TOTAL 1	182 070,21	222 969,87
PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges		
Provision / indemnités de fin de carrière	82 736,84	72 624,87
Provison / charges	11 490,61	
TOTAL 2	94 227,45	72 624,87
DETTES		
Avances et Acompts reçus des Usagers	2 786,00	2 567,00
Fournisseurs et Comptes rattachés	31 523,57	38 210,89
Dettes Sociales	51 455,89	56 041,22
Dettes Fiscales	2 065,64	2 598,62
COMPTE DE REGULARISATION		
Charges à payer	53,48	52,10
TOTAL 3	87 884,58	99 469,83
TOTAL GENERAL	364 182,24	395 064,57

**COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2009**

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subvention Municipale de fonctionnement	304 300,00	304 300,00
Adhésions	9 685,00	8 040,00
Secrétariat banal et autres prest Usagers	63 953,61	58 272,45
UCPA, PAJ, Matelots	75 444,74	70 904,47
Produits divers gestion courante	35,02	2,32
Reprise de provisions	0,00	0,00
Transfert ch/exploitation	14 443,03	14 556,50
TOTAL 1	467 861,40	456 075,74
CHARGES D'EXPLOITATION		
Fournitures et consommables	45 304,64	39 456,78
Services extérieurs	98 556,95	104 276,75
Autres services extérieurs	34 704,51	16 072,74
Impôts et Taxes	14 837,72	15 200,25
Salaires et Traitements	173 970,77	170 224,28
Charges sociales	86 072,51	87 799,69
Autres charges	3,00	3,08
Dotations Prov Exploitation	21 602,58	9 440,33
Dotations aux amortissements	44 575,65	53 675,65
TOTAL 2	519 628,33	496 149,55
RESULTAT D'EXPLOITATION	-51 766,93	-40 073,81
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets/Cession valeur mob. Plact	10 835,47	6 559,07
TOTAL 3	10 835,47	6 559,07
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts bancaires	0,00	0,00
TOTAL 4	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	10 835,47	6 559,07
RESULTAT COURANT	-40 931,46	-33 514,74

**COMPTE DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2009**

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008
Report RESULTAT COURANT(page 3)	-40 931,46	-33 514,74
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits s/opération de gestion	31,80	0,00
Quote part Subv vir Compte de Résultat	47 512,33	47 649,54
Reprise s/ Amort Dérogatoires	-2 936,68	6 026,11
TOTAL 5	44 607,45	53 675,65
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles s/ex antérieur	0,00	12,00
Amortissements dérogatoires	0,00	14 948,60
TOTAL 6	0,00	14 960,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL	44 607,45	38 715,05
RESULTAT NET	3 675,99	5 200,31

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes, règles et méthodes comptables suivants ont été retenus pour l'établissement des comptes annuels de VERSAILLES ASSOCIATIONS.
Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels eu égard au caractère dérogatoire concernant certains traitements comptables.

PRINCIPES COMPTABLES

Il est fait référence aux principes de base suivants:

- > Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- > Indépendance des exercices.
- > Continuité de l'activité.
- > Enregistrement des opérations au coût historique.
- > Non comptabilisation en charges et produits des biens et services mis gracieusement à la disposition de VERSAILLES ASSOCIATIONS, essentiellement par la Ville de Versailles, faute d'élément.
- > Application du plan comptable des associations, sauf particularité spécifiée ci-après.

Les comptes présentés couvrent l'année civile 2009.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I) TRAITEMENT DES ACTIFS IMMOBILISES.

1) Observations sur les immobilisations :

- > Il n'existe pas, parmi les éléments d'actifs immobilisés, de biens susceptibles d'être dissociés au sens du plan comptable général.
- > Il a été considéré qu'il n'y avait pas d'actif significatif dont la valeur de revente pouvait être connue avec suffisamment de précision, et de ce fait pouvant impacter le montant des amortissements.
- > Les immobilisations sont amorties en totalité sur l'exercice par le biais d'amortissements dérogatoires, reportés au Résultat au rythme des amortissements économiques.

2) Observations sur les amortissements :

> Les amortissements économiques pratiqués et venant en diminution des actifs correspondent à la dépréciation normale de ces éléments, compte tenu de leur durée de vie.

> Tous les actifs sont amortis selon le mode linéaire et selon les durées d'amortissements suivantes :

- > Logiciels : 3 ans
 - > Aménagements : 5 ans
 - > Matériel de Transport : 5 ans
 - > Matériel de Bureau et Informatique : 3 ans
 - > Mobilier de Bureau : de 5 à 6 ans
- > Sont considérées comme des charges, les investissements inférieurs à 1000 € TTC.

II. TRAITEMENT DES PROVISIONS :

1) Provision pour indemnités de fin de carrière :

La provision pour indemnités de fin de carrière a été calculée, salarié par salarié, sur la base d'un quart du salaire par année de présence, charges sociales et fiscales comprises (application de la convention collective).

La provision correspond à la dette de l'association à la fin de l'exercice, sans tenir compte d'un taux de turn-over et d'une actualisation de la dette.

2) Provisions pour dépréciation des créances.

Toute créance de plus de six mois fait l'objet d'une provision à 100%.

III. TRAITEMENT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.

1) Méthodes comptables :

La méthode FIFO (premier entré, premier sorti) est appliquée pour dégager les plus ou moins values de cession de valeurs mobilières de placement.

Des provisions pour dépréciation sont passées s'il y a lieu, titre par titre, pour l'écart entre la valeur d'inventaire et la valeur comptable.

2) Plus value latentes :

Les plus values latentes s'élèvent à la clôture de l'exercice à 1 795€.

IV. TRAITEMENT DES COTISATIONS DES MEMBRES.

Les cotisations des membres versées à compter du premier novembre de l'exercice sont rattachées à l'exercice suivant dans la mesure où la plupart des cotisations en cause concernent des associations à jour de leur cotisation au titre de l'exercice de référence.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

1) Engagement de location longue durée :

Les engagements de location longue durée s'élèvent à 55 992€.

1) Engagements à l'égard du personnel :

Les droits individuels à la formation représentent 100 HEURES.

VI. INFORMATIONS CONCERNANT LES SERVICES ET BIENS MIS GRACIEUSEMENT OU QUASI GRACIEUSEMENT A LA DISPOSITION DE VERSAILLES ASSOCIATIONS.

Sont mis gracieusement ou quasi gracieusement à la disposition de VERSAILLES ASSOCIATIONS :

1) Par la Ville de VERSAILLES :

- Les locaux du 7 rue de Béarn, siège de l'association.
- Divers travaux par les services techniques de la Ville de Versailles.

2) Etablissement public du CHÂTEAU DE VERSAILLES :

- Les locaux des Mortemets pour un loyer de 11 483.69€.

XAVIER FRUCHAUD
LICENCIÉ EN DROIT
EXPERT COMPTABLE
Inscrit au tableau de l'Ordre
de la région Ile de France
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie régionale de Paris
EXPERT JUDICIAIRE
Près la Cour d'Appel de Paris

41 RUE VIVIENNE
75002 PARIS
TEL : 01 42 36 01 04
FAX : 01 42 36 07 05

VERSAILLES ASSOCIATIONS

7, rue de Béarn
78000 VERSAILLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale lors de la création de l'Association, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de VERSAILLES ASSOCIATIONS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion émise ci-dessus, il y a lieu de vous signaler que les services et biens mis gracieusement à la disposition de VERSAILLES ASSOCIATIONS par la VILLE DE VERSAILLES ne sont pas indiqués en pied de bilan, faute d'informations valorisées communiquées par la collectivité publique.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

J'ai examiné le traitement des investissements tel que décrit dans l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 14 avril 2010
Le Commissaire aux Comptes



Xavier FRUCHAUD

**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE 2009**

RUBRIQUES ET POSTES	Valeur Brute au début de l'exercice	Acquisitions de l'Année	Sorties de l'Année	Valeur Brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	4 622,12			4 622,12
Total 1	4 622,12	0,00	0,00	4 622,12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Mortemets	8 848,95			8 848,95
Aménagements Béarn	86 948,63			86 948,63
Aménagements Matelots	426 652,76			426 652,76
Matériel de Transport	11 900,00			11 900,00
Matériel de bureau et informatique	76 969,42			76 969,42
Mobilier Béarn	43 804,35			43 804,35
Mobilier Mortemets	36 361,07			36 361,07
Total 2	691 485,18	0,00	0,00	691 485,18
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres immobilisés	15,24	0,00	0,00	15,24
Total 3	15,24	0,00	0,00	15,24
TOTAL GENERAL	696 122,54	0,00	0,00	696 122,54

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS
EXERCICE 2009

RUBRIQUES ET POSTES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'Année	Diminutions de l'Année	Cumul en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	4 622,12	0,00	0,00	4 622,12
Total 1	4 622,12	0,00	0,00	4 622,12
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Mortemets	8 645,94	203,00	0,00	8 848,94
Aménagements Béarn	72 435,51	7 557,63	0,00	79 993,14
Aménagements Matelots	278 384,46	19 046,45	0,00	297 430,91
Matériel de Transport	3 715,44	2 380,00	0,00	6 095,44
Matériel de bureau et informatique	50 923,67	15 319,92	0,00	66 243,59
Mobilier Béarn	43 804,35	0,00	0,00	43 804,35
Mobilier Mortemets	36 292,42	68,65	0,00	36 361,07
Total 2	494 201,79	44 575,65	0,00	538 777,44
TOTAL GENERAL	498 823,91	44 575,65	0,00	543 399,56

**TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS
EXERCICE 2009**

RUBRIQUES ET POSTES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'Année	Diminutions de l'Année	Cumul en fin d'exercice
Pour indemnités de fin de carrière	72 624,87	10 111,97	0,00	82 736,84
Pour charges	0,00	11 490,61	0,00	11 490,61
TOTAL	72 624,87	21 602,58	0,00	94 227,45

XAVIER FRUCHAUD
LICENCIÉ EN DROIT

EXPERT COMPTABLE
Inscrit au tableau de l'Ordre
de la région Ile de France
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie régionale de Paris

EXPERT JUDICIAIRE
Près la Cour d'Appel de Paris

41 RUE VIVIENNE
75002 PARIS
TEL : 01 42 36 01 04
FAX : 01 42 36 07 05

VERSAILLES ASSOCIATIONS
7, rue de Béarn
78000 VERSAILLES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Adhérents,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée par le Code de commerce.

Fait à Paris, le 14 avril 2010
Le Commissaire aux Comptes



Xavier FRUCHAUD